

GARANTIE

Aura UltiLED Long Life/Aura UltiLED Protector Long Life

Aura Light International AB, Karlskrona (Suède), représentée par Aura Light France, offre une garantie pour tout Aura UltiLED Long Life.

Aura Light offre une durée de vie garantie de 58 000* heures pour Aura UltiLED Long Life. La garantie est calculée sur la base L80B10 soit sur une puissance lumineuse restante de 80 % et une diminution du flux lumineux de 20 %. La garantie couvre les défauts de composants et de matériaux ne provenant pas d'une mauvaise manipulation, de paramètres électriques incorrects ou d'une utilisation hors des limites de températures ambiantes définies.

Lorsque le taux de défaillance est supérieur à 10 % (0,17 % pour 1 000 heures) ou que la puissance lumineuse est inférieure à 80 % pendant la durée de vie garantie, les produits défectueux à plus de 10 % sont remplacés gratuitement. Une demande de dommages et intérêts ne peut être effectuée sur la base de cette garantie.

En raison des innovations technologiques, les livraisons futures peuvent différer du produit d'origine.

**Aura UltiLED Protector Long Life est garanti 50 000 heures de service pendant six (6) ans.*

La validité de la garantie repose sur le respect des exigences suivantes :

1. L'utilisation de Aura UltiLED Long Life doit s'effectuer avec un driver LED pré-approuvé par Aura Light conforme aux normes CEI/EN et avec des accessoires conformes aux paramètres électriques indiqués dans la fiche technique correspondante.
2. L'utilisation de Aura UltiLED Long Life doit s'effectuer avec un luminaire fabriqué selon les normes CEI/EN et qui n'excède pas le point Tc sur Aura UltiLED Long Life (Tc_{max} selon la fiche technique correspondante).
3. Seule une série de LED Aura UltiLED Long Life non fonctionnels ou complètement défectueux et considérés comme tels par le laboratoire Aura Light peut être considérée comme défectueuse tant qu'Aura UltiLED Long Life se trouve dans la limite de la base L80.
4. Les coûts d'installation pour le remplacement d'une lampe pendant la durée de vie garantie ne sont pas couverts par cette garantie.
5. La garantie est valable à partir du jour d'installation enregistré par l'utilisateur.
6. La garantie est valable pour un maximum de dix (10) années ou de 58 000 heures, selon la première condition atteinte.
7. Pour les températures ambiantes supérieures à -10°C, la garantie se base sur n'importe quel cycle d'allumage. Pour les températures ambiantes inférieures à 0°C, la garantie se base sur un cycle d'allumage de 12 h (11 h allumé, 1 h éteint).
8. Toute lampe défectueuse doit être, après déclaration, renvoyée à Aura Light afin d'être testée en laboratoire. Seules les défaillances confirmées par les essais du laboratoire donneront droit à une indemnisation selon la garantie.